

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 16 DÉCEMBRE 2023

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE,
Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET,
M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par Mme Martine CLAVEL
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Nathalie GAILLARDET
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2023

7

FINANCES : Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2024.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les communes votent, chaque année, leur taux de fiscalité directe locale.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Le 17 décembre 2022, le Conseil municipal a voté, par délibération n°7, les taux 2023 des taxes foncières en les maintenant à leur niveau de l'année précédente, comme suit :

- taxe foncière sur le bâti : 42.44%
- taxe foncière sur le non bâti : 58.77%
- taxe d'habitation : 20.49%.

Il faut noter que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Malgré une conjoncture nationale et internationale propice à l'augmentation de la pression fiscale pour recouvrer des marges de manœuvre et faire face aux différentes crises inflationnistes au sein des collectivités, la Municipalité renouvelle pour la 11eme année consécutive sa volonté de maintenir les taux. Ainsi, il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 à :

- TH : 20,49 %
- TFB : 42,44 %
- TFPNB : 58,77 %

Il appartient, par conséquent, au Conseil Municipal de fixer, pour 2024, les taux applicables comme exposés dans le délibéré ci-après.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les taux à appliquer pour l'année 2024, à chacune des taxes directes locales comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42,44%**; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58,77%**; Taxe d'habitation : **20,49%**,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE

Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE ne participent pas au vote.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 20 DÉCEMBRE 2023

ACTE PUBLIE LE 08 JANVIER 2024